

# COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

-----

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Le vingt-sept du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick BONDAZ.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** :

M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, M. Thierry MARTIN-COCHER, Mme Kathy CHATELAIN, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, Mme Valérie GAILLARD, M. Marc POTEZ, Mme Valérie BARDET, M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI.

**Etaient absentes excusées** :

Mme Anita DESUZINGE a donné pouvoir à M. Bertrand JACQUET ;  
Mme Alexandra DURAND a donné pouvoir à M. Franck BOUCHET ;  
Mme Corinne PLASSAT a donné pouvoir à M. Christian DETRAZ ;  
Mme Amélie VIOLLET ;

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie BARDET

**Date de la convocation** : le 20 octobre 2021

### ORDRE DU JOUR :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- FINANCES – ANNULATION DE TITRES – CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2021

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 août 2021, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### II. INTERCOMMUNALITÉ :

##### 1. THONON AGGLOMÉRATION – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 de Thonon Agglomération a été communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de M. le Maire, prend acte du rapport d'activité 2020 de Thonon Agglomération.

### III. FINANCES

#### 1. BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits budgétaires et présente la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	F	011	61551		Matériel roulant	+ 5 000.00 €
D	F	011	617		Etudes et Recherches	+ 900.00 €
D	F	012	6488		Autres Charges	+ 4 730.00 €
D	F	65	6541		Créances admises en non-valeur	+ 1 923.00 €
D	F	65	6542		Créances éteintes	+ 4 583.00 €
<b>TOTAL</b>						<b>+ 17 136.00 €</b>
R	F	73	73224		Fonds départemental des DMTO ...	+ 17 136.00 €
<b>TOTAL</b>						<b>+ 17 136.00 €</b>
D	I	16	1678	OPFI	Autres emprunts et dettes	- 35 540.50 €
D	I	16	168758	OPFI	Autres groupements	+ 35 540.50 €
D	I	21	2135	013	Installations générales, agencements, amén.	+ 10 000.00 €
D	I	21	2135	10004	Installations générales, agencements, amén.	+ 24 500.00 €
D	I	21	2188	014	Autres Immobilisations corporelles	+ 1 238.00 €
D	I	23	2315	10003	Installations, matériel et outillage tech.	+ 4 925.00 €
<b>TOTAL</b>						<b>+ 40 663.00 €</b>
R	I	10	10222	OPFI	FCTVA	+ 23 173.00 €
R	I	10	10226	OPFI	Taxe aménagement	+ 17 490.00 €
<b>TOTAL</b>						<b>+ 40 663.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la décision modificative n°1 du budget principal, exposée ci-dessus.**

#### 2. GROUPE SCOLAIRE – SUBVENTION DE NOËL 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est, comme chaque année, sollicitée par Mme BONDAZ Anne-Laure, pour le financement d'une subvention de Noël pour l'ensemble des élèves du groupe scolaire de Margencel, soit 242 enfants.

Les années précédentes, une subvention de 11 € était allouée par enfant. La somme attribuée sera utilisée pour offrir un livre par élève et des jeux en maternelle.

M. le Maire propose de verser une subvention de Noël pour l'année 2021 d'un montant de 2 662.00€ soit 11 € x 242 élèves.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'accorder cette subvention de Noël d'un montant de 2 662.00 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire pour l'année 2021.**

#### 3. GROUPE SCOLAIRE – CYCLES DE NATATION 2021-2022

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de financement faite par la directrice pour les cycles de natation des GS, CP, CE1 et CE2 des enfants du Groupe Scolaire Henri CORBET, pour l'année scolaire 2021/2022.

Le budget total est de 7 200 € pour les Grandes Sections, CP, CE1 et CE2.

En 2019/2020, une subvention de 2 400 € a été versée pour les cycles de natation des GS et en 2020/2021, une subvention de 2 100 € a été versée pour les cycles de natation des GS/CP mais les séances n'ont pas eu lieu. Les subventions étant été versées, la coopérative scolaire élémentaire a donc un reliquat de 4 500€.

En conséquence, pour les séances de l'année 2021/2022, le montant de la subvention pour les cycles de natation s'élève à 2 700 € soit 7 200€ – 4 500 €.

Les trajets bus d'un montant de 3 120 € seront financés directement par la Commune.

**Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de financer les cours de natation des élèves de cycle II du Groupe Scolaire Henri CORBET pour l'année 2021/2022 pour un montant de 2 700€ par le biais d'une subvention, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire.**

#### **4. DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur proposition de Madame la Trésorière par mail du 22 septembre 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :**

<b>ANNÉE</b>	<b>NUMÉRO DU TITRE</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBJET DE LA CRÉANCE</b>
2017	369	70878	92.58 €	CHARGES
2018	36	752	350.00 €	LOYER
2018	64	752	350.00 €	LOYER
2018	250	70878	203.19 €	LOYER
2018	145	752	350.00 €	LOYER
2018	178	752	350.00 €	LOYER
2018	231	752	350.00 €	LOYER
2018	112	752	350.00 €	LOYER
2019	275	7067	19.60 €	CANTINE
2020	87	752	7.00 €	LOYER
<b>TOTAL</b>			<b>2 422.37 €</b>	

- **dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 422.37 € ;**
- **décide l'émission d'un mandat au compte 6541 - créances admises en non-valeur, d'un montant de 2 422.37 € ;**

#### **5. ANNULATION DE TITRES – CRÉANCES ÉTEINTES :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des restes à recouvrer établi par Madame la Trésorière présente des recettes irrécouvrables du fait de situation entraînant l'effacement des dettes des usagers.

A la différence des créances douteuse ou admises en non-valeur, les créances éteintes ne seront jamais recouvrées.

Il appartient dès lors au Conseil Municipal d'entériner la procédure et déclarer éteintes les créances listées ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les instructions comptables M49,

Vu les états des créances éteintes produits par Madame la Trésorière,

Considérant que les différentes procédures de recouvrement engagées par Madame la Trésorière n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable,

Considérant le caractère irrécouvrable des créances listées ci-dessous :

ANNÉE	NUMÉRO DU TITRE	IMPUTATION	MONTANT	OBJET DE LA CRÉANCE
2016	414	7368	1 435.28 €	TLPE
2018	374	752	255.00 €	LOYER
2018	351	752	105.00 €	LOYER
2019	20	752	72.00 €	LOYER
2019	130	752	102.00 €	LOYER
2018	402	752	139.00 €	LOYER
2019	170	752	76.00 €	LOYER
2019	1	70878	40.00 €	CHARGES
2019	75	7368	155.80 €	TLPE
2019	76	7368	66.50 €	TLPE
2019	130	70878	40.00 €	CHARGES
2018	350	7368	467.33 €	TLPE
2018	351	70878	40.00 €	CHARGES
2018	374	70878	40.00 €	CHARGES
2018	402	70878	40.00 €	CHARGES
2017	432	7368	1 508.58 €	TLPE
<b>TOTAL</b>			<b>4 582.49 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant global de 4 582.49 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- D'émettre un mandat au compte 6542 - créances éteintes, d'un montant de 4 582.49 €.

## 6. DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2022

Ce point ne sera pas traité.

## V. AFFAIRES GÉNÉRALES :

### 1. COMTÉ DES ALLINGES – CRÉATION DU SYNDICAT ET ADOPTION DES STATUTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de régulariser l'existence juridique du Comté des Allinges, entité qui existe depuis 1833 (billet royal de sa Majesté). Après consultation des commune membres et échanges avec les services de l'Etat c'est la forme du syndicat intercommunal qui a été choisie pour formaliser l'existence du Comté des Allinges. Monsieur Le Maire rappelle que ce syndicat a pour objet la promotion et l'entretien de la Forêt du Comté des Allinges.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'adopter le projet de statuts ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la création du syndicat du Comté des Allinges au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- ADOPTE le projet de statuts du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges tel qu'annexé à la présente délibération ;

## **2. SOUTIEN A L'ASSOCIATION « LES AIGLES DU LÉMAN » POUR LA RÉINTRODUCTION DU PYGARGUE A QUEUE BLANCHE SUR LE BASSIN LÉMANIQUE**

M. le Maire informe le conseil municipal que les élus de Thonon Agglomération ont été reçus, mardi 31 août, par Jacques-Olivier Travers sur le site des Aigles du Léman pour une visite guidée des lieux. A cette occasion, ce-dernier a présenté un projet de réintroduction du Pygargue à queue blanche sur le bassin lémanique. Cette action permettra de montrer l'implication de notre territoire dans la restauration de sa biodiversité patrimoniale, de faire un véritable programme éducatif pour nos jeunes, de contribuer au développement du tourisme nature de notre région et de mettre en place une expérience scientifique de niveau international.

L'association « Les Aigles du Léman conservation » a été créée à cet effet. Basée à Sciez, elle a pour objectif de participer à la sensibilisation du grand public sur la nécessaire restauration de la biodiversité sur le bassin lémanique à travers le programme de réintroduction du pygargue, soutenir et financer le programme et contribuer à l'éducation des scolaires par des animations.

Sur proposition de Monsieur Travers, et soutien des élus de Thonon Agglomération présents, il est proposé aux communes de l'agglomération de financer des balises GPS qui assureront le suivi de toutes les étapes de la réintroduction. Une balise coute 2 000€ et sa durée de vie est de 4 à 10 ans.

Le financement d'une balise permet la fourniture de 40 codes internet par balise pour un accès d'un an aux caméras et balises GPS pour les écoles et les familles défavorisées de la commune et à 40 invitations pour 10 familles. Un oiseau pourra être baptisé au nom de la commune, les supports de communications seront fournis pour notre site internet (photos, vidéo, textes...). De plus, le logo de Thonon agglomération sera apposé sur tous les éléments de communication du programme de réintroduction.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Raphaël JORDAN qui, après recherches et explications à l'appui de M. VALLOTON (ornithologue du muséum de Genève), nous informe que l'écosystème de nidification du pygargue n'a jamais existé dans le bassin lémanique. Il est noté également que son introduction ne présente aucun intérêt pour la conservation de la biodiversité locale. Des doutes sont émis par le spécialiste sur la probabilité de succès d'un tel projet, le territoire du bassin lémanique étant peu adapté à ce type d'oiseau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (M. Maxime MUDRY) et 17 voix contre décide de ne pas donner son soutien au programme de réintroduction du Pygargue à queue blanche sur le bassin lémanique.**

### **VI. PERSONNEL :**

#### **1. RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

M. le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 et du 26 mars dernier concernant la création et le renouvellement d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en CDD d'accroissement temporaire d'activité à compter du 24 avril 2021 pour une période de 6 mois. Ce recrutement ayant été très bénéfique au sein du service administratif de la Mairie, M. le Maire propose de renouveler le poste à compter du 24 octobre 2021 jusqu'au 06 janvier 2022 inclus en accord avec l'agent recruté. En effet, ce-dernier a pour mission la création et la mise en place de divers documents concernant les Ressources Humaines. M. le Maire souhaite donc que ce travail soit poursuivi par cet agent.

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De renouveler l'emploi non-permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en CDD d'accroissement temporaire d'activité du 24 octobre 2021 au 06 janvier 2022 inclus,**
- **De mandater M. le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération.**

## **2. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée concernant l'organisation des services de la Commune, et plus précisément du service scolaire. A la suite des remontées de terrain, il apparaît nécessaire de créer un poste d'ATSEM coordinateur, à temps complet, dont les missions complémentaires sont les suivantes : coordination de la pause méridienne, suivi des stocks de produits d'entretien, coordination des demandes d'intervention technique, gestion administrative partielle de la facturation de la cantine.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour assurer les missions d'ATSEM coordinateur.

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, qui aura les fonctions d'ATSEM coordinateur, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,**
- **de charger M. le Maire de nommer une personne après publicité au Centre de Gestion 74,**
- **de mandater M. le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération.**

## **3. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR A TEMPS COMPLET :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée concernant l'organisation des services de la Commune. Il en ressort le besoin du recrutement d'un secrétaire général, dont les missions seront d'accompagner les élus dans la mise en œuvre des projets et de diriger les différents services municipaux. Des compétences spécifiques en finances et en administration générale sont attendues.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour assurer les missions de secrétaire général.

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, qui aura les fonctions de secrétaire général, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,**
- **de charger M. le Maire de nommer une personne après publicité au Centre de Gestion 74,**
- **de mandater M. le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération.**



## **VII. QUESTIONS DIVERSES :**

### **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021**

M. le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre 2021 aura lieu sur la place de la Mairie à 11h15. Cette année, le Conseil Municipal des Jeunes sera présent ainsi que les enfants du Groupe Scolaire et la batterie fanfare.

### **RÉUNION PUBLIQUE – ENVIRONNEMENT**

M. Thierry MARTIN-COCHER fait le bilan de la réunion publique « Les citoyens et la nature » qui s'est déroulée le 14 octobre dernier. Cette réunion qui a rassemblé une vingtaine de personnes avait pour but l'élaboration de nouvelles actions sur la préservation du milieu naturel et la réduction de l'impact environnemental sur la Commune de Margencel. M. MARTIN-COCHER souhaite créer des groupes de travail sur diverses thématiques (aménagement mobilité douce, aménagement des chemins communaux,...).

### **CONSEILLER NUMÉRIQUE**

La Commune de Massongy a été choisie par l'Etat pour le recrutement d'un conseiller numérique à temps complet. Une mutualisation du poste a donc été proposée entre les Communes de Massongy, Sciez et Margencel. Une personne a été recrutée et sera formée jusque début janvier. Un nombre d'heures de présence de cet agent, par Commune, va être déterminé prochainement.

### **POINT TRAVAUX**

M. Didier RENAUD fait un point sur les travaux suivants :

**VERRIÈRE** - Les travaux concernant la rénovation de la toiture de la verrière du groupe scolaire se termineront en fin de semaine.

**FIBRE** – Une troisième armoire pour la fibre optique qui desservira la partie « Sechex » va être installée prochainement aux Cinq Chemins.

**MAIRIE** – Les portes d'entrée et les fenêtres de la Mairie pour la partie secrétariat seront changées à compter du lundi 29 novembre 2021 et ce pour une durée d'une semaine.

### **SERVICE TECHNIQUE ET ECOLE**

M. Franck BOUCHET fait part au conseil municipal des différents projets à venir en lien avec les enfants de l'école et les agents des services techniques. Diverses activités sont prévues telles que la plantation de 1500 bulbes et de 10 nouveaux pommiers, la fabrication de nichoir et de ruches à assembler par les enfants et le nettoyage des abords des chemins.

### **OCTOBRE ROSE**

Mme Kathy CHATELAIN fait le bilan de la manifestation du 17 octobre pour « Octobre Rose » organisée par les CCAS de Margencel et d'Anthy sur Léman. 300 marcheurs ont participé à cet événement. Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont fabriqué du pain qui a été vendu à cette occasion. Mme CHATELAIN souhaite remercier vivement Pierre et Marie POTEZ pour leur aide à la fabrication et la cuisson du pain au four du Moulin Pinget. La remise du chèque sera faite à l'association HOPE et au Comité féminin pour la recherche contre le cancer du sein des deux Savoie le vendredi 12 novembre à 20h00 à la salle des fêtes de Margencel.

### **VIDÉOPROTECTION**

M. David BALISTRERI et M. Didier RENAUD ont fait le tour de la Commune avec l'adjudant MICHEL et le Major MANCHON afin de répertorier les points sensibles et les entrées et sorties de la commune. Une étude va être réalisée à la suite de cette visite et sera présentée en réunion afin d'établir les emplacements futurs des caméras de vidéoprotection.

## RUCHER COMMUNAL

M. Maxime MUDRY explique que cette année, il n'y aura pas de récolte avec les enfants de l'école au rucher communal car il y a eu très peu de miel. L'association « un rêve d'abeilles » propose en contrepartie de fabriquer des hôtels à insectes et un panneau explicatif avec les élèves.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les Mercredi 24 novembre et Mercredi 15 décembre 2021 à 19h30 à la Salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme Valérie BARDET,



Le Maire,  
M. Patrick BONDAZ,

